

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DES ZONES EST DE L'OISE

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
28	20	20

Date de la convocation :	le 04 mars 2022
Date d'affichage :	Le 21 mars 2022

Séance du 10 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix mars à 18h30, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Mesdames Annick DECAMP, Sophie MERCIER, Corinne TROUVAIN, Messieurs Didier BÉRANGER, Patrick BOUCHER, Patrice CARVALHO, Jean-Pierre CZEPCZYNSKI, Alain DENNEL, Olivier FERREIRA, Éric FOURDRINIER, Alain FOURNIER, Claude GROS, Christian HEDUY, Jean-Pierre LEBOEUF, Hervé LE DROUMAGUET, Arnaud LUISIN, Denis MESSIO, Patrick PEYR, Éric ROUGEAUX, Didier RUMEAU.

Absents représentés : Madame Khristine FOYART représentée par Monsieur Éric FOURDRINIER, Monsieur Daniel LARONZE représenté par Monsieur Arnaud LUISIN, Monsieur Jackie TASSIN représenté par Monsieur Patrick BOUCHER.

Absents non représentés : Madame Nadine SANTUNE, messieurs Philippe BARBILLON, Daniel GAGE, Jean-Pierre HAUDRECHY, Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Claude LEBON, Florent MAZIÈRES.

Secrétaire de séance : Madame TROUVAIN Corinne.

Objet : Budget Primitif 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants,

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire tenu lors de la séance du 27 janvier 2022,

Le Président rappelle que chaque membre de l'assemblée a reçu conjointement à sa convocation le projet du budget primitif principal dans les formes réglementaires et en fait sa présentation.

Le Président demande au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical,

APPROUVE le budget primitif tel qu'il lui est présenté, s'équilibrant de la manière suivante :

Budget principal

En fonctionnement	6 075 138,49 €
En investissement	23 651 030,06 €
Total	29 726 168,55 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Président,
Olivier FERREIRA

